



Le 2 décembre, notre vote désignera les élus du personnel qui auront la charge de représenter et de défendre les personnels dans le suivi de leur carrière. Mission essentielle qui recouvre d'autres enjeux en cette période où le pouvoir entend transformer en profondeur l'Education nationale et la Fonction publique.

Depuis des décennies, un certain nombre de garanties avaient renforcé le paritarisme, c'est-à-dire la représentation des personnels face à l'administration. Les droits syndicaux (droit de réunion, droit d'expression, droit de grève, etc...) avaient été étendus. Tout cela, le pouvoir tente de le rogner, de le restreindre ou de le vider de son contenu et si le ministère a subi des échecs cuisants en ce domaine, **le vote du 2 décembre doit être une nouvelle étape de la résistance** efficace à ces pratiques bien peu démocratiques.

Aujourd'hui se dessine la réalité de la Fonction publique de demain.

Doit-elle être restreinte, en effectifs et en missions ? Faut-il diminuer le nombre des titulaires pour accroître le volant des précaires ?

Faut-il substituer le mérite et l'individualisation aux droits collectifs, et cela dans le domaine des salaires, des promotions, des nominations voire des recrutements ? On sait que les enjeux sont financiers et budgétaires, mais au-delà, **c'est la question du service public qui est posée** et face aux attaques, nous sommes forts de la confiance de l'opinion qui se manifeste sondage après sondage.

Ces questions et d'autres bousculent notre quotidien, notre relation à la hiérarchie, mais aussi aux parents et aux élèves. Etre respecté, reconnu dans son métier est une exigence que nous devons avoir aussi vis-à-vis d'une administration trop souvent désinvolte voire autoritaire.

Ces questions se jouent dans la classe, mais aussi au dehors et les réformes engagées ces dernières années ne nous aident pas.

Les collègues sont confrontés à la mise en place d'un socle commun restrictif, réactionnaire, vecteur de tri social et de suppressions d'heures de cours et de postes, avec la généralisation de l'accompagnement éducatif devenu l'alibi ministériel pour refuser les changements nécessaires à l'instauration du collège de la réussite pour tous.

Pour les lycées, on annonce une réforme (malheureusement soutenue par 2 syndicats minoritaires, le SGEN-CFDT et le SE-UNSA), qui vise à mettre fin aux séries, aux voies, à réduire les horaires et instaurer des discriminations et des compétitions entre disciplines, et qui menace nos services et nos statuts. La copie, sous la pression du SNES et du SNEP qui ont su décider d'actions répétées, a déjà été modifiée.

Mais ce n'est qu'un début car pour le ministère, cette réforme doit permettre d'amplifier la casse de l'emploi.

Plus de 5000 emplois ont été supprimés dans le second degré dans l'académie de Lille en quelques années. Des pans entiers de l'activité éducative, orientation, vie scolaire, documentation sont mis en péril par le refus de créer des postes. La dégradation qui en résulte est particulièrement sensible cette année : pressions sur les personnels auxquels on cherche à imposer le « travailler plus », difficultés pour remplacer les titulaires absents ou même pour occuper des postes restés vacants à l'issue des mutations, TZR soumis aux pires dérèglementations (affectation hors zone, hors discipline, sur services partagés, sans défraiement...).

Faute d'une véritable ambition, la lutte contre l'échec scolaire devient si difficile qu'elle porte atteinte à l'idéal de démocratisation et d'élévation des connaissances. Une autre logique est nécessaire ! **Le SNES et les autres syndicats de la FSU n'en restent pas à la seule dénonciation** en instances paritaires : ils font des propositions et ils ont combattu ces agressions sur tous les terrains.

Plus que jamais, les personnels ont besoin de représentants syndicaux réellement soucieux de porter leurs exigences et bien résolus à défendre leurs droits !

Paritarisme : tous concernés ! Pour qui voterez-vous le mardi 2 décembre ?

Les commissaires paritaires sont des collègues élus pour 3 ans lors des élections professionnelles. Ils représentent les personnels de leurs corps (certifiés – agrégés – CPE – COPsy – PEGC) lors des commissions où ils se retrouvent à parité avec l'administration. Ils peuvent également être consultés par le rectorat lors de groupes de travail (mutations, hors-classe...).

Au final, les décisions sont toujours de la responsabilité de la seule administration, mais les interventions du SNES, du SNEP, du SNESUP et du SNUIPP, tous syndicats de la FSU, permettent des avancées sensibles, puisqu'elles s'appuient sur le respect de règles définies au préalable, sur la transparence des opérations et l'égalité de traitement des collègues, mais aussi sur la connaissance d'un milieu professionnel où nous exerçons à vos côtés et, enfin, sur notre expérience reconnue d'élus majoritaires.

Le gouvernement sait cela, d'où son obstination à vouloir réduire le paritarisme au simple rôle de chambre d'enregistrement, ce que nous avons toujours dénoncé : non, le rôle d'un commissaire paritaire ne se résume pas à transmettre un résultat (parfois avant la commission pour certaines organisations) ! Pour nos syndicats, il s'agit de proposer, de s'opposer fermement quand cela est nécessaire, pour faire rectifier, améliorer inlassablement les situations de l'ensemble des personnels et accroître la qualité du service public d'éducation. On est loin du « formalisme » et « des heures perdues » auxquels Nicolas Sarkozy assimile le paritarisme !

Enseigner : donner du sens

Nous avons une conception ambitieuse de notre métier : si, avec l'heureuse démocratisation, le métier change, et de nouvelles attentes émergent, nous refusons de les opposer aux exigences qui sont les nôtres depuis longtemps pour exercer notre métier.

Enseigner suppose de maîtriser sa discipline : un concours à bac + 5, un stage recouvrant à la fois une formation théorique et une mise en pratique dans une classe, un service allégé les deux premières années de titulaire nous semblent aussi nécessaires qu'un accès plus large à la formation continue. C'est seulement à ces conditions que l'enseignant pourra rester concepteur de sa pédagogie, dans le cadre d'un programme national, et refuser d'être réduit à exécuter des prescriptions ministérielles (syndrome Guy Môquet). De ce point de vue, la polyvalence introduite par le biais des « mentions complémentaires » est à rejeter tout comme la tentative d'imposer de nouvelles tâches aux enseignants (orientation par exemple) : nous ne pouvons être efficaces dans tous les domaines.

Nous estimons que le travail avec des collègues d'autres disciplines et d'autres secteurs (orientation, santé scolaire, social, vie scolaire) est indispensable, mais nous pensons que notre entrée doit toujours être celle de la discipline pour laquelle nous sommes qualifiés et que nous devons pouvoir et savoir « passer le relais » - encore faut-il que les postes nécessaires soient créés.

De même, nous considérons que la volonté, au collège par le biais de l'accompagnement éducatif et au lycée dans la réforme en préparation, de disjoindre les heures de méthodologie, de soutien, ou de travaux dirigés des disciplines est totalement absurde : c'est en liaison avec le cours et sur le temps scolaire que ces approches sont profitables à l'élève. Encore faut-il que les horaires, les services (de plus en plus souvent, les professeur-e-s qui assurent ces heures ne sont pas ceux qui ont la classe en charge) et les effectifs permettent un travail régulier avec les élèves et une véritable aide individualisée sans « saupoudrage ».

Enseigner, c'est donner du sens, et c'est donc un « tout » qui ne saurait se « saucissonner » en savoir et méthodologie...



Nos professions de foi (extraits)

**Directeurs de CIO
et Conseillers d'Orientation-Psychologues**

Ni décentralisation, ni transfert aux établissements, mais plus de Conseillers d'Orientation Psychologues, dans plus de C.I.O., pour une école démocratique.

Le SNES revendique l'établissement d'un plan pluriannuel de recrutement afin d'aboutir en 5 ans à un taux de prise en charge n'excédant pas 1000 élèves du second degré.

Alors que le Ministère prévoit d'élever le niveau de recrutement des enseignants au Master, le SNES exige qu'il prenne en compte le niveau actuel du DECOP dans la revalorisation indispensable de la profession.

Le SNES demande l'intégration des actuels indices des DCIO dans une progression de carrière raccourcie à 11 échelons, un régime indemnitaire équivalent à celui des certifiés, une nouvelle échelle équivalente à celle des agrégés pour les DCIO et la revalorisation des indemnités.

Le SNES s'oppose aux fermetures de CIO et milite pour leur ancrage dans l'Education nationale et pour des modes de financement garantissant l'indépendance vis à vis des pouvoirs locaux, permettant des équipements et des moyens de fonctionnement dignes d'un service public de qualité.

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Un métier spécifique à réaffirmer par :

L'actualisation de la circulaire de 1982 afin de faire respecter les missions des CPE et leur statut, de réaffirmer leur appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives et de refuser toute dérive vers l'équipe de direction.

Un véritable encadrement éducatif des élèves par des étudiants surveillants en nombre suffisant.

Le respect du temps légal de travail (35 heures toutes tâches confondues) et la création des postes nécessaires : un CPE pour 250 élèves et plus aucun établissement sans CPE.

L'augmentation du nombre de postes au concours et un dispositif pour la préparation au concours par les non titulaires.

La création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique.

L'implantation des postes logés dans l'académie de Lille doit faire l'objet d'une information préalable aux vœux.

L'amélioration de l'avancement et la refonte de la grille indiciaire: le passage au rythme le plus rapide doit être la règle pour tous, le 11ème échelon doit correspondre au dernier échelon actuel de la hors-classe et devenir ainsi un débouché de carrière pour tous.

L'alignement de l'indemnité forfaitaire d'éducation sur l'ISOE des enseignants.

CERTIFIÉS

Rendre la carrière plus attractive :

Nous revendiquons le maintien d'une définition hebdomadaire de nos services et la diminution de nos maxima de service : 15h pour les enseignants, 27h en documentation, avec minoration dans les établissements difficiles, 12h maximum dans l'enseignement supérieur avec plafond annuel de 250 heures.

Le corps des agrégés revalorisé doit devenir la référence en terme de recrutement, de rémunération et de temps de travail pour tous. Le recrutement par concours au niveau du master doit contribuer à construire cette perspective pour tous les certifiés.

GPE : un métier à défendre

Le métier de CPE est un métier d'avenir. Nous sommes décidés à ne pas laisser disparaître cette spécificité française d'une présence de « tiers éducatifs » aux côtés des enseignants.

Notre rôle au sein des équipes pédagogiques participe pleinement à la création de conditions de réussite des élèves. Cette mission d'éducation est aussi basée sur un travail en collaboration avec des personnels de surveillance dont le « statut » de surveillant, la rémunération et les horaires doivent être compatibles avec la poursuite de leurs études. La volonté actuelle de diluer les missions des acteurs du système scolaire, sous des prétextes budgétaires, substitue aussi une logique de tri social à une volonté de suivi et d'intégration scolaire, au mépris des missions de service public.

C'est pourquoi, nous nous opposons au projet ministériel qui introduit une réorientation du métier par le biais du concours en laissant de côté des dimensions fondamentales de celui-ci. Le recrutement au niveau master implique une formation rémunérée en IUFM aux côtés des équipes enseignantes.

Cela implique également des postes en nombre suffisant, et donc <l'augmentation des postes au concours. Il faut mettre fin au déséquilibre dramatique dû aux départs en retraite non compensés. Cela ne peut être séparé d'une rémunération en lien avec nos qualifications, du respect des maxima horaires définis par les textes de l'ARTT.

Le CPE est un personnel concepteur de son métier et non corvéable à merci.

COPsy : un rôle indispensable au sein de l'Éducation Nationale

Le service public d'orientation subit des attaques répétées visant à remettre en cause son existence : tentatives depuis 2003 pour transférer les CIO aux régions et réduire l'orientation à une gestion de flux. Depuis 2006, ce sont les missions elles-mêmes qui sont menacées de transfert: le non remplacement des départs en retraite et la diminution drastique du recrutement entraînent une réduction du temps de présence des COPsy en établissements et à court terme, l'extinction du corps. Le ministère veut dissimuler la pénurie de personnel en obligeant les professeurs principaux des classes de 3ème et de 1ère à recevoir les élèves en entretiens personnalisés d'orientation, ce qui ne saurait remplacer un entretien mené par un psychologue. Le projet de réforme du lycée persiste en instaurant en seconde un bilan personnalisé entre les deux semestres, sans doute confié lui aussi aux professeurs.

Un travail efficace d'orientation nécessite une approche des élèves dans leur globalité, le regard des enseignants ne peut être le seul pris en compte. Les conseillers d'orientation-psychologues ont une connaissance approfondie de la psychologie des adolescents, des voies de formations et de la problématique de l'insertion professionnelle. Leur formation leur permet d'aider tous les élèves en contribuant à la construction de parcours ambitieux et qualifiants.

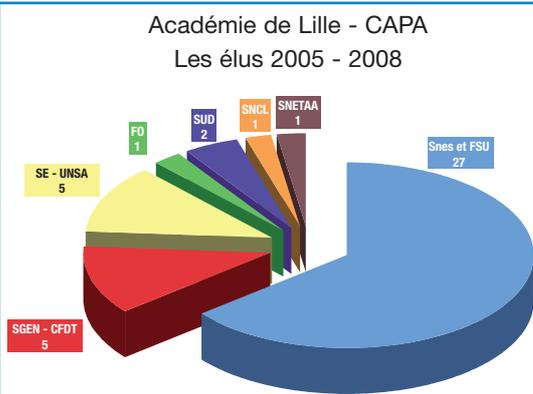
C'est dans cet esprit que le SNES de Lille s'est opposé à la fermeture de CIO dans l'académie et qu'il défend leur rôle comme service public de proximité essentiel pour l'information, l'aide à l'élaboration des projets scolaires et professionnels, la lutte contre les sorties sans qualification. Service fondé sur la gratuité, l'objectivité et le respect de la personne, les CIO apportent une expertise irremplaçable.

Nos listes pour les élections professionnelles (le mardi 2 décembre 2008)

- Représentatives de nos professions, les listes du SNES, du SNEP, du SNESup et du SNUIPP, syndicats de la FSU, le sont assurément : renouvellement, présence de l'ensemble des disciplines, des catégories, des secteurs de l'académie et de près de 62 % de femmes. Féminisation et rajeunissement ne sont pas de vains mots pour nous : candidates et nouveaux ne sont pas relégués en fin de liste !

- Représentatives de nos professions, elles le sont aussi par le choix des syndicats de la FSU de ne pas avoir de militants complètement déchargés : vos élus sont donc avant tout des collègues exerçant leur activité professionnelle à vos côtés, bénéficiant parfois de quelques heures de décharge. Ce n'est pas le cas de toutes les organisations syndicales qui se présentent à vos suffrages ! Cette connaissance réelle du terrain est sans doute l'une des raisons qui ont permis à nos listes d'être majoritaires en voix et en sièges.

A vous de confirmer et d'amplifier cette représentativité en votant le mardi 2 décembre pour les listes SNES, SNEP, SNESup et SNUIPP de la FSU.





Les élus du SNES, du SNEP, du SNESUP et du SNUIPP comptent sur vous comme vous pouvez compter sur eux !

De septembre à juillet, vos élus sont sollicités pour les opérations de gestion concernant tous les personnels à un moment ou à un autre de leur carrière : stages PAF (depuis 2 ans, commission paritaire demandée et obtenue par le SNES), avancement d'échelon, hors-classe, contestation de notes administratives, congés formation, changement de corps par liste d'aptitude, mutations et mouvement TZR. Ils siègent également pour les situations médicales (pour les mutations ou l'obtention de postes adaptés) et dans les commissions disciplinaires.

Pour toutes ces étapes, 4 mots d'ordre :

- **Information préalable des collègues sur l'état des discussions** (comme le barème de la hors-classe ou les points mutations pour les TZR), conseils sur les dossiers à remplir (liste d'aptitude, dossiers médicaux) ou les vœux à formuler (des réunions organisées dans toute l'académie 2 fois par an au moment des mutations) ...
- **Préparation approfondie des commissions à partir des projets rectoraux** (ou nationaux pour les agrégés), des résultats des années antérieures et des fiches de suivi que vous nous avez envoyées, compléments indispensables pour bien connaître chaque situation
- **Interventions systématiques en commissions pour tous les cas litigieux ou nécessitant des compléments d'informations**, y compris ceux de non syndiqués, d'abord parce que les élus SNES sont élus de l'ensemble des personnels, mais aussi parce qu'une erreur rectifiée pour un(e) non syndiqué(e) peut avoir des répercussions pour un(e) ou plusieurs syndiqué(e)s.
- **Information automatique des syndiqués après une dernière vérification.** Depuis cette année, l'envoi de SMS pour le résultat des affectations s'ajoute aux messages électroniques et courriers postaux. Nous informons également les non syndiqués qui nous contactent, mais les cotisations des adhérents du SNES ne servent pas à l'envoi massif des résultats aux non syndiqués dans les établissements !

Remplaçants : refusez de vous faire optimiser ! Votez Snes !

En période de rigueur budgétaire, le remplacement de qualité est en danger. Trop cher.

« Entretenir des milliers de diplômés du supérieur dans le simple but de pallier des absences ponctuelles, vous n'y pensez pas ? On ne peut pas à la fois sabrer des dizaines de milliers de postes et laisser subsister cette boursoufflure grotesque que sont les TZR. Comment dire cette chose simple sans fâcher ? » se demandaient les conseillers de Darcos en se grattant la tête. Ils accouchèrent d'une jolie formule : « Optimisation de la gestion des remplacements », de quoi légitimer 3000 des 13 500 suppressions de postes prévues au budget 2009, en attendant la mise en place de l'agence nationale du remplacement, laquelle permettrait de poursuivre « l'optimisation » dès 2009.

« L'agence » pourrait solliciter, en plus des professeurs remplaçants, des professeurs stagiaires ou des élèves achevant un master et tous pourraient aller travailler dans des départements limitrophes. Pour boucher les trous, recrutement au lance-pierres de non-titulaires kleenexisés. Nombre de TZR seront fortement incités à se fixer dans les établissements peu demandés.

Le Snes a une autre conception du remplacement dans le cadre d'un service public digne de ce nom. Pour nous, l'utilisation d'un personnel qualifié et en nombre suffisant est impérative. D'abord, pour promouvoir un enseignement de qualité pour les élèves, reposant sur une exigence forte en termes de maîtrise des contenus et des méthodes de chaque discipline. Ensuite, afin de garantir les droits des enseignants, dont le statut, aujourd'hui si décrié, est avant tout une garantie d'indépendance face à tous les pouvoirs.

Les élus SNES et FSU dans les CAPA pour 2005-2008

Corps	Certifiés	Agrégés	CPE	COPSY	PEGC
Nombre de sièges possibles en CAPA	19	9	8	5	5
Nombre d'élus SNES – SNEP SNUIPP – SNESUP – FSU (2005 – 2008)	11	6	5	3	2

Statut et carrière : préserver et améliorer

Le statut des fonctionnaires est parfois présenté comme une survivance du passé, symbole d'une rigidité ringarde et inadaptée à notre monde moderne. C'est oublier un peu rapidement les raisons qui ont amené à sa création et qui ne doivent pas grand-chose à la faiblesse coupable des gouvernants d'hier ! Le statut a été le fruit de luttes, mais a aussi constitué la solution pour remédier aux problèmes de qualification des enseignants, de dépendance vis-à-vis des pouvoirs locaux et de corruption ! Tout danger est-il écarté ? Autre idée fautive, celle d'un statut qui n'aurait jamais bougé : le statut actuel de la Fonction Publique date du début des années 80. Nous en avons alors critiqué certains aspects, comme la définition de trois Fonctions Publiques (Etat, territoriale, hospitalière), mais ce nouveau statut présentait aussi des avancées, comme la volonté affichée de réduire la précarité. Au nom du libéralisme et de la politique budgétaire, le gouvernement veut casser Fonction publique et service public : pour le SNES, le combat peut être gagné car l'opinion, persuadée de leurs qualités, reste fortement attachée à leur existence !

Pour les personnels enseignants, la référence est celle du décret de 1950. S'il n'était pas parfait initialement, les luttes ont permis de l'améliorer (réduction à une heure de l'heure supplémentaire obligatoire, par exemple). Aujourd'hui, il faut prendre en compte les nouvelles tâches et l'alourdissement de la charge de travail, mais nous refusons d'entrer dans la logique de la flexibilité, de l'annualisation que propose le gouvernement par le biais des réformes entreprises depuis Fillon.

Comment accepter qu'un certifié démarre à 1,25 % du SMIC ? C'est ce que veut entériner le gouvernement par le développement du salaire au mérite et le développement des heures supplémentaires. En quoi cela garantirait-il un meilleur fonctionnement de la Fonction publique ? Aux systèmes injustes qui laissent des milliers de fonctionnaires sans espoir, nous préférons la revalorisation du point d'indice pour tous et une augmentation générale du pouvoir d'achat.



Les concours de recrutement

Le recrutement pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation s'effectue actuellement à bac + 3 avec une rémunération indiciaire correspondante qui n'a pas été revue depuis 1989 (dans le même temps, d'autres professions ont bénéficié d'une revalorisation liée à un recrutement à un niveau plus élevé, comme dans la police ou l'armée par exemple).

Depuis quelques années, le constat est fait qu'une majorité de lauréats de concours possède au moins un bac + 4, sans compter le concours lui-même, année de haut niveau universitaire qui mobilise à temps plein un étudiant sans être validée ensuite.

La revendication du SNES de recruter au master ne serait donc en réalité que la valorisation du parcours réel des candidats, permettant d'en finir avec l'utilisation d'une « main d'œuvre » qualifiée à bas prix (un certifié débutant à 1,2 SMIC). Mais ce n'est pas la première, ni la seule raison : enseigner est un métier de conception, exigeant et complexe, qui nécessite de maîtriser sa discipline, avec le recul nécessaire et la capacité à réactualiser ses connaissances au cours d'une carrière qui risque de s'avérer très longue !

Le recrutement au master s'impose donc, mais pas celui que le gouvernement annonce, à l'opposé des revendications du SNES : la réforme voulue par N.Sarkozy pour 2010 est une occasion pour détourner nos missions (en particulier celles des CPE), diviser la profession en faisant un effort financier pour les néo-recrutés (quid des autres ?), limiter la démocratisation de l'accès aux concours en refusant un véritable prérecrutement, c'est également une attaque contre nos statuts en bradant le concours (préparé en même temps que le master, le tout en 6 mois !), c'est enfin un nouveau moyen d'économiser 7 000 postes en mettant directement sur le terrain à temps plein les futurs stagiaires !

Mutations : loterie, Ubu ou fait du prince ?

Depuis 1999, le mouvement national a disparu, remplacé par un mouvement déconcentré en deux temps, en réalité une accumulation de dégradations dénoncées, dès l'origine, par le SNES :

- dégradation pour les titulaires qui mutent en aveugle et peuvent être affectés en extension lorsqu'ils entrent dans une académie, mais aussi pour les néo-titulaires qui ont vu le nombre d'académies accessibles se réduire - d'où la rustine des 50 points IUFM - , et qui sont affectés, eux aussi, en extension, sur les postes les moins attractifs ou en zone de remplacement
- dégradation pour tous d'un calendrier qui s'étire de novembre à fin août, épuisant les collègues
- dégradation aussi pour les élus des personnels (mais n'était-ce pas là un des buts recherchés ?) qui ont vu se multiplier les tâches concernant le mouvement.

Au fil des années, se sont ajoutés le manque de postes et les centaines de mesures de carte scolaire, l'avancée de la date de prise en compte de la situation familiale obligeant à anticiper de plus d'un an son projet mutation, les changements répétés de barèmes et de règles qui empêchent toute stratégie à long terme, une déconcentration à outrance avec 31 barèmes pour 31 académies.

La solution 2009 pour le ministère ? La déréglementation à tout va ! Affectations hors barème, postes réservés, disparition des commissions paritaires et donc de la transparence des opérations et des possibilités d'améliorer les situations (au terme du mouvement intra 2008, les élus SNES ont contribué à modifier 161 affectations sur 1372 mutés, soit près de 12 % des résultats !).

Le combat va être rude dans les mois qui viennent pour imposer un fonctionnement paritaire, dans l'intérêt des personnels et du service public d'éducation !

Dans le supérieur : une difficile reconnaissance

Selon les disciplines et les établissements d'enseignement supérieur où nous sommes affectés, la présence des professeurs certifiés (PRCE) ou agrégés (PRAG) est plus ou moins bien vécue par les collègues enseignants-chercheurs. Notre progression de carrière se trouve aussi parfois freinée par notre arrivée dans le supérieur, en raison des aberrations locales de notre évaluation, confiée à des responsables généralement ignorants des règles qui régissent nos carrières.

Les compétences et le fort investissement pédagogiques (appréciés) des PRAG et PRCE, qui ont amené à leur recrutement, sont oubliés et seule compte la prise de responsabilités collectives. De plus, selon les établissements, les avis et notations émis par les divers responsables de composantes internes ne sont pas toujours harmonisés, malgré les demandes répétées du SNESUP, et c'est alors le président ou directeur qui décide seul des avis et classements transmis au rectorat, avec des variations annuelles parfois importantes, que vos élus FSU pointent en CAP.

Dans l'académie, seule la FSU propose des candidats PRAG et PRCE en position éligible en CAPA, et seul le SNESUP-FSU a mis en place un site dédié à l'information des PRAG-PRCE :

http://www.univ-lille1.fr/snesup59-62/PRAG_PRCE/ où vous pourrez vérifier la réalité de nos actions en CAPA et CAPN.

Il est important, pour continuer à être défendus, de voter aux élections des CAP pour les listes présentées par la FSU !

Claire Bornais, élue 2005-2008, CAPA des agrégés, candidate pour 2008-2011.

Martial Picot, CAPA des certifiés, candidat pour 2008-2011.

Les qualifications disciplinaires, les garanties statutaires doivent être respectées, pour les titulaires de postes fixes comme pour les titulaires de zones de remplacement.

L'amélioration des conditions de travail et d'enseignement. La grille indiciaire doit être reconstruite avec pour objectif l'intégration de l'actuel indice terminal de la hors classe (783) dans une carrière parcourue en onze échelons, au rythme le plus favorable pour tous (20 ans).

Il est temps de résorber les inégalités et injustices des plans d'intégration (décrets de 89 et 93), d'améliorer la prise en compte des services de non titulaires pour le reclassement de tous les précaires titularisés.

Pour en finir avec les mutations à l'aveugle et la gestion décentralisée des certifiés, il est indispensable de rétablir un mouvement national, soucieux de la prise en compte de la situation et des aspirations de chacun.

AGRÉGÉS

Attachés à une qualification disciplinaire de haut niveau, nous voulons que la place de l'agrégation et des agrégés soit confortée, valorisée et reconnue.

Dans la démarche d'unification qui est la nôtre, nous défendons une dynamique d'amélioration de la qualification professionnelle appuyée sur l'élévation du niveau de recrutement des enseignants du second degré et le développement des recrutements externes d'agrégés dans toutes les disciplines et spécialités.

Parmi nos revendications :

- une carrière plus attractive avec une nouvelle échelle indiciaire intégrant l'échelle-lettre A, le doublement des chaires supérieures, l'ouverture d'un débouché sur l'échelle-lettre B ;
- des conditions d'affectation et d'emploi qui respectent la qualification et les aspirations de chacun dans le cadre de règles communes et d'un mouvement national renoué ;
- une réduction du temps et de la charge de travail par l'abaissement des maxima de service et une meilleure prise en compte des situations diversifiées d'exercice.
- de véritables possibilités d'accès à la recherche pour tous et une meilleure reconnaissance de la place des agrégés dans l'enseignement supérieur ;
- un droit à la mobilité professionnelle choisie. Nous revendiquons des procédures plus transparentes pour l'accès au post-bac et le recrutement dans l'enseignement supérieur.

Le corps des agrégés revalorisé doit devenir la référence pour tous les personnels du second degré.

PEGC

Augmentation conséquente des promotions à la classe exceptionnelle pour que tous les PEGC y accèdent avant leur départ à la retraite.

Réduction à 3 ans des durées de passage des échelons de la classe exceptionnelle.

Accès effectif à l'indice terminal 783. Réduction de 5 à 4 du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle.

Fonder le déroulement de carrière sur l'égalité de traitement. Extinction réelle de la classe normale avec des mesures d'assimilation pour les PEGC retraités ayant cessé leur activité avec le grade classe normale.

Améliorer les fins de carrière et rétablir la Cessation Progressive d'Activité selon des modalités antérieures à la loi Fillon sur les retraites. Mettre en place des modalités de départ anticipé.

Sauvegarde du droit à mutation : le mouvement inter-académique des Pegc doit s'exercer sur l'ensemble des académies.

- Pour la défense du service public et laïque d'éducation, contre la déconcentration et la décentralisation qui menacent son caractère national
- Pour l'accès de tous les jeunes à une formation qualifiante
- Pour donner aux collèges et aux lycées les moyens de la réussite de tous les élèves
- Pour la défense et le développement de l'emploi public, en luttant contre la précarité
- Pour l'amélioration de nos conditions de travail et de nos salaires, pour une véritable réduction du temps de travail, sans annualisation ni déréglementation.

FAÏTES LE CHOIX DE L'UNITÉ ET DE L'EFFICACITÉ

AGRÉGÉS

Hors classe

CELIERER Noëlle, <i>Géographie</i>	Lycée R. Queneau - Villeneuve d'Ascq - 59
ACHILLE Alice, <i>Lettres classiques</i>	Lycée Montebello - Lille - 59

Classe normale

COLIN Michaël, <i>Mathématiques</i>	Lycée M. de Flandre - Gondrecourt - 59
DE BACKER Claire, <i>Mathématiques</i>	Lycée J.B. Corot - Douai - 59
VAN WYNENDAELE Karine, <i>Histoire</i>	Clg Michelet - Lens - 62
DEVRED Michel, <i>Histoire</i>	Lycée Montebello - Lille - 59
BLANCHARD Didier, <i>EPS</i>	Clg du Westhoek - Coudekerque-Branche - 59
BORNAIS Claire, <i>Mathématiques</i>	Univ. des Sciences et Techno. de Lille I - 59
PERLOT Vincent, <i>Histoire-Géographie</i>	Lycée P. Duez - Cambrai - 59
SHIRLEY Marilyn, <i>Anglais</i>	Lycée B. Pascal - Longuenesse - 62
DENEUEGLISE Serge, <i>SVT</i>	Lycée L. Pasteur - Somain - 59
JAVELLE Nathalie, <i>SVT</i>	Lycée L. Pasteur - Hénin-Beaumont - 62
MAIRESSE Ghislaine, <i>Sciences Physiques</i>	Lycée P. Forest - Maubeuge - 59
FAIVRE Fabienne, <i>Allemand</i>	Lycée Mariette - Boulogne-sur-Mer - 62
GENY Romain, <i>SES</i>	Lycée P. Picasso - Avion - 62
ALVAREZ Corinne, <i>Economie Gestion</i>	Lycée G. Berger - Lille - 59
PIECUCH Catherine, <i>Allemand</i>	Lycée Robespierre - Arras - ZR Arras - 62
JANQUIN François, <i>Anglais</i>	Lycée A. Châtelet - Saint-Pol-sur-Ternoise - 62

DIRECTEURS DE C.I.O. ET CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES

Directeurs de centre d'information et d'orientation

SULLEROT Laurent	CIO d'Hénin-Beaumont - 62
VANSTEENKESTE José	CIO de Seclin - 59
GASNIER Bertrand	CIO de St Pol sur Ternoise - 62
CAPUT Manuelle	CIO d'Arras - 62

Conseillers d'orientation - psychologues

PORTHAULT Didier	CIO de Calais - 62
BONENFANT Juliette	CIO de St Pol sur Mer - 59
DESPREZ Claire	CIO de Somain - 59
FREIXA Liliane	CIO de Tourcoing - 59
DULIEU Patricia	CIO de Valenciennes - 59
LAURENT Caroline	CIO d'Hellemmes Lille - 59

P.E.G.C.

HENOCQ Serge, <i>Français-Latin</i>	Clg A. Malraux - Lambres Lez Douai - 59
ANSEL Gérard, <i>Lettres-Hist.-Géo.</i>	Clg Val du Gy- Avesnes Le Comte - 62
FRANCHOMME Jean-Luc, <i>Sc-Nat. - Sc.Phys</i>	Clg du Houtland - Wormhout - 59
GAUTHIER Marie-Claude, <i>Lettres Anglais</i>	Clg Belrem Beaurainville - 62
COSTENOBLE Maryvonne, <i>Sc-Nat. - Sc.Phys</i>	Clg J. Brel - Fruges - 62
DENEUVILLERS Cécile, <i>Lettres Anglais</i>	Clg du Houtland - Wormhout - 59

CCP des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation :

Rachid SAFFAH, *vacataire en SES*
 Angelino NOTARIANNI, *MA d'Italien à Valenciennes*
 Jean-Noël CLIQUE, *vacataire en Education Musicale à Billy-Montigny*

CCP des personnels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

Charlotte STAVOT, *MI au LP Michel Servet à Lille*
 Mickaël DUFOUR, *assistant pédagogique au collège Gayant à Douai*
 Marie DEFONTAINE, *auxiliaire de Vie Scolaire dans le Dunkerquois*
 Laurent GONZALEZ, *AED en internat à Tourcoing*
 Philippe JOLY, *AED au lycée Picasso d'Avion*
 Sophie POUBELLE, *AED au collège de Norrent-Fontes*
 Christine SZARCZYNSKI, *AED au collège de Courcelles les Lens*
 Nadia BRAHMI, *AED à Tourcoing*
 Alexandra DECHY, *AED au lycée Sévigné de Tourcoing*
 Guillaume AYCARD, *AED au LP Michel Servet à Lille*
 Alain BEZEAU, *AED au lycée Condorcet de Lens*

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION
Hors classe

CARPENTIER Guy	Lycée Faidherbe - Lille - 59
MAATI Joëlle	Lycée Corot - Douai - 59

Classe normale

AYAD Karim	Lycée Montebello - Lille - 59
KESSEMAEKER Sophie	Lycée Sévigné - Tourcoing - 59
RIVOALLAN Stéphane	Clg M. Berger- Pas en Artois - 62
BLANCO Mireille	Lycée Professionnel L. Blériot - Cambrai - 59
PROBST Valérie	Lycée Béhal - Lens - 62

DELFOSSE René	Lycée Professionnel Lalo - Lille - 59
GAZO Philippe	Clg E. Zola - Marles les Mines - 62
GOUTIERRE Claire	Lycée Professionnel Turgot - Roubaix ZR Lille-Roubaix-Tourcoing - 59
MAZO Sophie	Clg A. Frank - Grande Synthe - 59
DUJARDIN Jean-Christophe	Clg Schaffner - Roost - Warendin - 59
BARUZZO Sylvana	Clg des marches de l'Artois - Marquion - 62
MONTOIS Alain	Lycée Professionnel île de Flandre - Armentières - 59
MINON Fabienne	Clg A. Frank - Lambersart - 59
MARTINACHE David	Clg P. Duez - Leforest - 62

CERTIFIÉS
ADJOINTS ET CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT
Hors classe du corps des professeurs certifiés

DESPRETZ Arlette, <i>Hist.-Géo.</i>	Clg M. Curie - Tourcoing - 59
SURPLIE Gilles, SES	Lycée A. Châtelet - Douai - 59
FOURRE Laurence, <i>Lettres classiques</i>	Clg C. Péguy - Arras - 62
MORTIER Françoise, <i>Sciences Physiques</i>	Clg Triolo - V. d'Ascq - 59
RAIMBAULT Claire, <i>Hist.-Géo.</i>	Lycée Angellier - Dunkerque - 59
BACHIMONT Michel, <i>Mathématiques</i>	Lycée E. Branly - Boulogne - 62

Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement et corps des chargés d'enseignement

BOULONNE Karine, <i>Hist.-Géo.</i>	Lycée F. Darchicourt - Hénin - 62
LAUMENERCH Magali, <i>Lettres mod.</i>	Clg J. Verne - Maubeuge - 59
GALAND Karine, <i>SVT</i>	Lycée Robespierre - Arras - ZR Arras - 62
QUETU Thierry, <i>Mathématiques</i>	Lycée E. Branly - Boulogne - 62
CHAMPIRE Christian, <i>Hist.-Géo.</i>	Clg Langevin Wallon - Grenay - 62
COURSELLE Nicole, <i>Lettres mod.</i>	Clg C. Claudel - V. d'Ascq - 59
DUQUESNE Boris, <i>Technologie</i>	Clg du Pévèle - Orchies - 59
DOZIER Clothilde, <i>Lettres mod.</i>	Clg J. Jaurès - Lens - 62
LESTANG Philippe, <i>Education musicale</i>	Clg R. Schuman - Halluin - 59
FROMENT Hélène, <i>Histoire-Géographie</i>	Clg J. Verne - Maubeuge - 59
KAIM Michaël, <i>Mathématiques</i>	Lycée Montebello - Lille - 59
WILLEKENS Dorothée, <i>Lettres mod.</i>	Clg M. Schumann - Pecquencourt ZR Douai Valenciennes - 59

DELANGUE Eric, <i>Physique - Chimie</i>	Lycée Fénelon - Lille - 59
CABOCHE Stéphanie, <i>Lettres mod.</i>	Clg Bayard - Denain - 59
GALLOT Pierre-François, <i>Sc. Physiques</i>	Lycée Montebello - Lille - 59
NASSOY Jérôme, <i>Anglais</i>	Clg B. Vian - Lille - 59
LEROUX Willy, <i>Technologie</i>	Clg du Moulin - Grande Synthe - 59
GAUDRY Philippe, <i>Electrotechnique</i>	Lycée de l'Europe - Dunkerque - 59
DOOGHE Emilie, <i>Documentation</i>	Lycée Pasteur - Hénin Beaumont - 62
PICOT Martial, <i>Electronique</i>	IUFM - Villeneuve d'Ascq - 59
BERTON Gérard, <i>Hist.-Géo.</i>	Clg P. Daunou - Boulogne - 62
JAMET Bruno, <i>Electronique</i>	Lycée E. Labbé - Douai ZR Douai Valenciennes - 59
BRICOUT Pascal, <i>Lettres clas.</i>	Clg St Exupéry - Hellemmes Lille - 59
LOOTVOET Marie-D., <i>Lettres mod.</i>	Lyc. du Noorderover - Grde Synthe - 59
PETIT Sylvain, <i>Mathématiques</i>	Clg J. Jaurès - Calais - 62
PRIN Monique, <i>Eco Gestion</i>	L. Giroux Sannier - St Martin les B. - 62
CHAUDESAIGUES Sarah, <i>Anglais</i>	Lycée Carnot - Bruay la B. - 62
DRAIN Blandine, <i>Hist.-Géo.</i>	Clg G. de la Gorce - Hucqueliers - 62
QUENIART Sébastien, <i>Lettres mod.</i>	Clg A. Camus - Lumbres - 62
FASQUEL Maria, <i>Espagnol</i>	Lycée Queneau - V. d'Ascq - 59
POLLET Magalie, <i>Lettres mod.</i>	Clg du Bras d'Or - Montreuil - 62
NORMAND Eymeline, <i>Allemand</i>	Clg St Exupéry - Solesmes ZR Cambrai - 59

« Facteurs, cantonniers, employés des postes, instituteurs, (...) tous doivent réclamer pour eux le bénéfice de l'action syndicale et collective, le droit d'intervenir auprès des administrations pour étudier et contrôler les règles d'avancement, pour écarter toute influence abusive et perturbatrice, pour combattre la réaction, pour défendre la liberté politique et la dignité professionnelle de tous les serviteurs de l'Etat. »

Jean Jaurès

(1^{er} avril 1906, « Syndicats de fonctionnaires », *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*).

MARDI 2 DECEMBRE : MODE D'EMPLOI

La campagne électorale est commencée depuis le 12 novembre; chaque syndiqué ou électeur est concerné. Des tâches simples mais essentielles sont à effectuer :

- vérification de l'affichage, par le chef d'établissement, des circulaires rectorales d'organisation du scrutin, des professions de foi et des listes
- distribution et affichage des courriers envoyés en nombre par le SNES
- information des collègues sur leurs droits, sur les règles et sur les enjeux (le S3 est à votre disposition).



MARDI 2 DECEMBRE : LE SCRUTIN

Le scrutin est ouvert de 9h à 17h sans interruption : le bureau ne peut être fermé avant 17 h que si tous les électeurs inscrits ont effectivement voté!

L'utilisation du bureau du chef d'établissement ou de l'adjoint est exclue.

Une section de vote doit être constituée, elle comporte en permanence: un président, un secrétaire et, si possible, un représentant de chaque liste en présence (un collègue de l'établissement).

Les dispositions devront être prises afin de décharger de leur service les membres des sections de vote durant les opérations électorales.

Les collègues volontaires pour être membres de la section de vote doivent prévenir le chef d'établissement afin d'être déchargés de cours le mardi 2 décembre (en cas de problème contacter le S3).

La surveillance du bureau de vote est indispensable. Il faut vérifier le respect des consignes: bulletins de vote en nombre suffisant (pas de photocopie), isoloir, urnes fermant à clef, listes d'émargement signées...

LES VOTES

Un pour la CAPN (sauf les Pegc) et un pour la CAPA (sauf les Chaires supérieures)
Il faut voter à chaque fois pour une liste entière quel que soit votre corps, votre classe ou votre grade :

- sans rayer de nom, sans en rajouter, sans modifier l'ordre de présentation
- sans mettre de signe, rature, inscription,
sous peine de nullité du vote.

Pour chacun des votes, il faut :

- placer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1, vierge, et qui doit le rester;
- placer l'enveloppe n°1 non cachetée dans l'enveloppe n°2, pré-imprimée et autocollante, qu'il faut compléter, **signer et cacheter obligatoirement,**

sous peine de nullité du vote.

POURQUOI 2 ENVELOPPES ?

L'enveloppe n°1 garantit
l'anonymat du vote.

ANONYMAT : Le dépouillement ne se fait pas dans les établissements mais au rectorat, vendredi 5 décembre. Les votes sont transmis avec le 1^{er} exemplaire des listes d'émargement.

L'enveloppe n°2 garantit
l'authenticité de l'électeur.

Ne pas se tromper de matériel **en respectant les couleurs :**

- CAPN: enveloppes n° 1 blanche, n° 2 bleue imprimée noir,
- CAPA: enveloppes n° 1 bleue, n° 2 bleue imprimée noir,
- CPC: enveloppes n° 1 bleue, n° 2 bleue imprimée noir.

Il faut émarger les deux exemplaires de la liste électorale après chaque vote. Vérifiez que le chef d'établissement émarge bien pour les collègues qui ont voté par correspondance, sous peine de nullité du vote.

ATTENTION : le total des signatures de chaque liste d'émargement doit être égal au total des enveloppes !

NE VOTENT PAS

Les fonctionnaires hors cadre (dont le CFA), en disponibilité d'office, en non activité pour raison d'études, les stagiaires non titulaires dans un autre corps.

LES VOTES

PAR CORRESPONDANCE

Contrairement au vote au CA, le vote dépôt n'existe pas.

ATTENTION AUX DÉLAIS : Les votes par correspondance se font obligatoirement par voie postale et le plus vite possible car ils doivent être arrivés au plus tard le mardi 2 décembre dans les bureaux de vote respectifs!

AU RECTORAT :

Les collègues devant voter par correspondance au rectorat ont reçu depuis le 4 novembre le matériel de vote. Sont concernés, les collègues affectés dans le supérieur, rattachés aux I.A. ou au rectorat, en congé (parental, présence parentale, formation, longue maladie, longue durée...), placés en réadaptation ou réemploi, détachés dans les corps de personnels de direction, de formation ou d'inspection (sauf les Pegc)...

Les collègues reçoivent tout le matériel de vote, les enveloppes n°1 et n°2 plus une enveloppe n°3 affranchie qui leur permettra de renvoyer leur(s) vote(s) directement au rectorat.

DANS LES ETABLISSEMENTS :

Les collègues absents, le mardi 2 décembre, de l'établissement où ils sont inscrits, doivent voter par correspondance. Ils doivent retirer le matériel nécessaire le plus tôt possible. Les établissements ont des enveloppes n°3 pré-affranchies (1 par CIO, 2 par collège et 4 par lycée) et peuvent en réclamer au rectorat si leur stock est épuisé ou en fabriquer eux-mêmes.

Le vote par correspondance concerne les collègues en congé maternité ou maladie, en sortie, n'ayant pas cours, en formation et surtout les TZR faisant un remplacement dans un autre établissement.

TZR :

Le SNES a obtenu que vous soyez déchargés de cours le temps d'aller voter dans votre établissement de rattachement.

Sommaire

Nos propositions
pour nos métiers p. 2 à 5

Nos listes p. 6-7

Le vote: mode d'emploi p. 8

**Pour tout problème, pour toute question,
le texte de référence est le B.O. spécial n° 29 du 17 juillet 2008**